

Quelle vie en ligne après votre mort ?

Publication : lundi 19 mai 2014 14:29

Le Monde, 19 mai 2014



CHRONIQUES
DES (R)ÉVOLUTIONS NUMÉRIQUES

VIE EN LIGNE

Quelle vie en ligne après votre mort ?

Le Monde.fr | 19.05.2014 à 16h33 • Mis à jour le 21.05.2014 à 09h24 |

Par **Alexandre Léchenet**

Réagir ★ Classer Partager

Recommander **Partager** 1 838 personnes recommandent ça. Soyez le premier parmi vos amis.

Si vous deviez mourir demain, qu'aimeriez-vous qu'il adienne de vos données personnelles ? Personne n'y pense, et pourtant... La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a décidé de mettre la « mort numérique » à son programme en 2014.

LIRE AUSSI VOS TÉMOIGNAGES : « Après sa mort, son profil Facebook est devenu un véritable lieu de recueillement »

D'un côté, il y a des tombes, fleuries désormais d'un discret QR code (code à scanner avec un téléphone portable pour accéder à un site), promettant un accès à un album souvenir ou un texte choisi par le défunt. Et, alors que les cimetières relèvent du service public, ces systèmes appartiennent à des entreprises privées, dont rien ne garantit qu'elles assureront longuement leur service. Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, demandait ainsi au ministre de l'intérieur quelles étaient les réglementations en vigueur concernant ces épitaphes numériques. Question restée pour l'instant lettre morte.

« C'est la jungle totale ! »

Il y a également toutes les traces numériques que l'on laisse derrière soi. Qui n'a pas été ému, voire choqué, par les suggestions de Twitter ou de Facebook